

Les premiers projets de décret sur le pilotage des écoles approuvés

ENSEIGNEMENT ♦

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a approuvé hier en 1^{re} lecture deux avant-projets de décret qui doivent jeter les bases de la nouvelle gouvernance - le « pilotage » des écoles - prévue par le Pacte d'excellence. Pour ce pilotage, les directions d'écoles devront conclure des contrats d'objectifs, à atteindre sur une période de six ans. Les écoles s'écartant de manière significative des objectifs bénéficieront d'une assistance spécifique pour revenir dans les rails. Les 1^{ers} plans de pilotage seront rédigés dès septembre 2018 pour un groupe d'écoles sélectionnées. Pour le suivi de ces contrats, le Pacte

prévoit la création d'une nouvelle fonction : délégué aux contrats d'objectifs (DCO). Il y aura 88 délégués, qui travailleront sous la supervision de neuf directeurs de zone (DZ). Une 1^{re} phase de recrutement de ces agents doit commencer en mai prochain. Les deux premiers textes adoptés mercredi en gouvernement s'inscrivent dans un ensemble plus large devant redessiner tout le pilotage du système francophone. Plusieurs points font encore débat, comme la séparation des missions de la FWB en tant que régulateur de l'enseignement, mais aussi de pouvoir organisateur des écoles de la Communauté française.